

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 9 JUILLET 2018 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M.André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M.Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

Le directeur général, M.Pascal Caron est aussi présent.

180087 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 est adopté.

ADOPTÉE

180088 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 30 juin 2018 totalisant la somme de 40 567.92\$ et regroupant les chèques 9420 à 9471, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 45 582.62\$ et regroupant les prélèvements no 2534 à 2580 soient approuvées.

ADOPTÉE

180089 MODIFICATION DU TAUX DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT la hausse des coûts de l'essence des dernières années;
CONSIDÉRANT que le taux de remboursement est fixé depuis 2008;
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le taux de remboursement pour les frais de déplacement soit dorénavant le taux calculé par l'Agence du revenu du Canada comme taux raisonnable par kilomètre en allocation pour frais d'automobile et véhicule à moteur ;
ET QUE ce soit applicable à partir du 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE

180090 AMENDEMENT ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS DE TRAVAIL

ATTENDU QUE le conseil municipal et les employés ont pris entente pour le renouvellement des contrats de travail pour les années 2018 à 2020 ;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal ratifie les contrats de travail de M. Pascal Caron, directeur général, de Mme Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière et de M. James Harney, directeur des travaux publics pour les années 2018 à 2020;
QUE le maire, M. Marc L'Heureux, soit autorisé à signer ces contrats de travail pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

180091 SALAIRE DE L'EMPLOYÉ 03-0001 –ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
QUE le salaire de l'employé 03-0001 pour l'année 2018 soit de 21,67 \$ de l'heure plus 9% de vacances.
QU'il bénéficie de ½ journée par mois travaillé de congé de maladie payé.
QUE cet employé participe au Régime de retraite des employés conformément à la résolution 080031;

ADOPTÉE

180092 SALAIRE DE L'EMPLOYÉ 03-0003 –ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le salaire de l'employé 03-0003 pour l'année 2018 soit de 21,67 \$ de l'heure plus 6% de vacances.

QU'il bénéficie de ½ journée par mois travaillé de congé de maladie payé.

QUE cet employé participe au Régime de retraite des employés conformément à la résolution 080031.

ADOPTÉE

180093 ANNULATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 235-13-1 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

CONSIDÉRANT QU'il y a eu erreur d'interprétation des règlements sur les systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT QUE les règlements actuellement en vigueur correspondent au désir du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le projet de règlement 235-13-1 soit abandonné.

ADOPTÉE

180094 ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION CHEMIN LE TOUR-DU-CARRÉ, CHEMIN DE LA ROUGE ET CHEMIN DU PREMIER-PLATEAU

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a procédé à des demandes de soumissions publiques, sous l'appel d'offres 2018-VOI-002, pour la réfection de trois tronçons de routes municipales;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, aux montants suivants, avant les taxes applicables;

Pavages Multipro inc. 655 412.12 \$

9088-9569 Québec inc. 661 773.30 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par Pavages Multipro inc. est la plus basse et est conforme;

ATTENDU QUE la soumission déposée dépasse les coûts estimés pour les trois tronçons;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de la paroisse de Brébeuf octroie le contrat à Pavages Multipro inc conformément à leur soumission déposée le 24 mai 2018, respectant l'appel d'offres 2018-VOI-002;

QUE les travaux se limiteront au tronçon situé sur le chemin Le-Tour-du-Carré;

QUE ces travaux soient imputés au poste budgétaire Activités d'investissement - Réfections majeures et que les sommes nécessaires soient appropriées de la subvention pré-approuvée du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018(TECQ), et s'il y a lieu des Revenus Reportés – Voirie, des revenus de taxation annuels et/ou du surplus libre du fonds général.

D'approprier toute subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour payer partie ou l'entier de cette dépense.

ADOPTÉE

180095 PROJET DE RECONSTRUCTION DU TERRAIN DE TENNIS

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a procédé à des demandes de soumissions publiques, sous l'appel d'offres 2018-TEN-001, pour la reconstruction d'un terrain de tennis;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, aux montants suivants, incluant les taxes applicables;

9088-9569 Québec inc. 255 821.87 \$

9129-6558 Québec inc. 281 796.59 \$

Inter Chantiers inc. 305 169.52\$

ATTENDU QUE les soumissions déposées dépasse largement les coûts estimés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité annule son projet de reconstruction de terrain de tennis en 2018 tel que soumis sous l'appel d'offres 2018-TEN-001

ADOPTÉE

180096 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – FÉLICITATIONS

ATTENDU QUE le Réseau Biblio des Laurentides a accordé un certificat de 5 sceaux livresques, la plus haute distinction, pour les efforts d'investissement de notre bibliothèque municipale et ce pour la 5^e année consécutive;

ATTENDU QUE les bonnes performances de notre bibliothèque sont le reflet de l'implication et de l'excellent travail effectué par Mme Ginette Bernard, responsable de la bibliothèque et par les bénévoles qui l'assistent dans son travail;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE féliciter Mme Ginette Bernard pour l'excellence de son travail et la qualité de son implication dans la bibliothèque municipale et de remercier toutes les bénévoles qui l'assistent, tant dans les tâches administratives que pour le travail d'animation.

ADOPTÉE

180097 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

signé Marc L. Heureux
Maire

signé Pascal Caron
Directeur général